



Bulletin Immigration

Evolution et tendances dans les domaines de l'immigration et de la nationalité

Situation au 30 juin 2012

Aperçu mensuel – Juin 2012

Etrangers (population résidante permanente)	1 795 106
Immigrants (population résidante permanente)	9 225
Bilan migratoire (population résidante permanente)	+ 3 919
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	6 819
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1 307
Naturalisations accordées	3 248

Table des matières

1. Tendances et évolution en juin 2012	2
2. Population résidante étrangère	4
3. Immigration, émigration et bilan migratoire	4
3.1 Immigration en juin 2012	4
3.2 Emigration et bilan migratoire.....	5
3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE	5
4. Autorisations octroyées / Annonces	6
4.1 Actifs UE-17/AELE	6
4.2. Actifs UE-8.....	7
4.3 Contingents UE-2	7
4.4 Frontaliers.....	8
4.5 Procédure d'annonce	8
4.6 Autorisations selon la LEtr / l'OASA.....	9
4.6.1 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'un Etat tiers (actifs).....	9
4.6.2 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'Etat tiers – Graphiques	9
4.6.3 Prestataires de services UE/AELE travaillant plus de 120 jours par année	10
4.6.4 Prestataires de services UE/AELE travaillant plus de 120 jours par année – Graphiques...10	
5. Naturalisations	11
Acquisition de la nationalité suisse.....	11
6. Taux de chômage	11

1. Tendances et évolution en juin 2012

Les données mensuelles peuvent, pour des motifs saisonniers notamment, varier sensiblement. C'est pourquoi, afin de pouvoir comparer les chiffres et ainsi suivre l'évolution de la situation en matière d'immigration, on se basera sur le mois de juin 2011.

Population résidente permanente de nationalité étrangère¹ : La proportion d'étrangers au sein de la population résidente permanente s'accroît. Cette augmentation émane essentiellement des pays européens (domaine de l'ALCP²). Le nombre de ressortissants d'Etats tiers³ reste, quant à lui, pratiquement constant. Bien que modérée en chiffres absolus, la hausse du nombre de personnes en provenance des nouveaux Etats membres de l'UE (UE-8⁴ et UE-2⁵) a été plus importante en termes relatifs. → Voir p. 4.

Immigration globale : En juin 2012, l'immigration⁶ dans la population résidente permanente a diminué par rapport à juin 2011 (diminution de -17,5%). Cette diminution est essentiellement le fait des ressortissants d'Etats tiers. L'immigration des ressortissants de l'UE/AELE a aussi diminué. → Voir p. 4

Bilan migratoire⁷ : Le bilan migratoire reste positif en juin 2012 ; il est en outre inférieur à celui de juin 2011 (-8,3%). La diminution du solde migratoire émane des ressortissants UE/AELE (-7,9%). Le bilan migratoire des ressortissants d'Etats tiers a, en comparaison avec le mois de juin 2011, aussi diminué (-9,4%). → Voir p. 5

Autorisations accordées aux actifs provenant de l'UE-17/AELE et de l'UE-8* :

Depuis le 1^{er} mai 2011, les Etats de l'UE-8 bénéficie de la libre circulation complète des personnes. Toutefois, comme l'accord lui en donne la possibilité, le Conseil fédéral a décidé le 18 avril 2012 de réintroduire des contingents d'autorisations à l'égard des ressortissants des Etats de l'UE-8. Cette mesure, qui est entrée en vigueur au 1^{er} mai 2012, et porte provisoirement sur une année, ne concerne que les travailleurs ressortissants de l'UE-8 qui prennent un emploi en Suisse pour une longue durée (un an ou plus) ou s'établissent dans notre pays en tant qu'indépendants. Les quotas sont établis sur une base trimestrielle. Chaque trimestre, 545 autorisations de séjour B sont mises à disposition.

Le nombre de nouvelles entrées effectives sur le marché du travail en juin 2012 par rapport à juin 2011 a diminué pour les personnes actives en provenance de l'UE-17/AELE: Le nombre de nouvelles entrées effectives a baissé de -18,4%. En comparaison avec le mois de juin 2011, le nombre de nouvelles entrées effectives sur le marché du travail pour les personnes actives en provenance de l'UE-8 a diminué de -18,0%. → Voir p. 6/7

Contingents UE-2 : L'immigration en provenance de l'UE-2 est quantitativement peu importante. La demande pour les autorisations B pour les ressortissants de l'UE-2 est grande. → Voir p. 7

¹ **Population résidente permanente** : Elle inclut les étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L >= 12 mois et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin d'année (bilan annuel) tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative.

² **ALCP** = Accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne

³ **R ressortissant d'un Etat tiers** : Personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE/AELE

⁴ **UE-8** = Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République tchèque

⁵ **UE-2** = Bulgarie et Roumanie

⁶ **Immigration** : Ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée. Les naissances ne sont pas comptées.

⁷ **Bilan migratoire** : Différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les autres augmentations et diminutions (corrections des mouvements de la population résidente permanente étrangère inhérentes au système de registres).

Bulletin Immigration

Situation au 30 juin 2012

Autorisations frontalières⁸ : Les autorisations frontalières délivrées en juin 2012 ont décliné de -17,9% par rapport à celles accordées au même mois de l'année précédente. Le nombre d'autorisations frontalières délivrées en juin 2012 a été inférieur à celui des autorisations frontalières accordées un mois plus tôt, en mai 2012. → Voir p. 7

Procédure d'annonce : Les travailleurs et les prestataires de services indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois au plus (prestataires de services : pendant 90 jours ouvrables) par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers⁹. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

En juin 2012, 23 188 prestataires de services ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prises d'emploi). Par rapport à juin 2011, leur effectif a augmenté d'environ 23% (+ 4 391 annonces); le nombre de jours de travail a, lui aussi, augmenté (+ 23,2%). Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont connu une augmentation (+ 22,8%). Le nombre de personnes astreintes à l'obligation de s'annoncer a augmenté dans les trois secteurs économiques (« Industrie et artisanat », « Services » et « Agriculture »). → Voir p. 8

Autorisation selon la LEtr / l'OASA¹⁰ : En décembre 2010, le Conseil fédéral a adopté la révision partielle de l'OASA, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. La révision partielle de l'OASA sépare en deux catégories les contingents d'autorisations de séjour de courte durée et d'autorisations de séjour : un contingent pour les autorisations de séjour de courte durée et les autorisations de séjour applicables aux ressortissants d'Etats non-membres de l'UE/AELE et un contingent pour les autorisations de courte durée et les autorisations de séjour applicables aux ressortissants de l'UE/AELE qui fournissent des services transfrontaliers d'une durée supérieure à 90 ou 120 jours en Suisse.

3500 autorisations de séjour et 5000 autorisations de séjour de courte durée ont été libérées pour les personnes provenant d'Etats tiers. Les prestataires de services des Etats de l'UE/AELE obtiennent 3000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour.

Utilisation des contingents réservés aux ressortissants d'Etats tiers (OASA) : 45% du contingent des autorisations de courte durée et 40% de celui des autorisations de séjour réservés aux ressortissants d'Etats tiers étaient épuisés à la fin du mois de juin 2012. → Voir p. 9

Prestataires de services travaillant plus de 90 jours en Suisse : Les prestataires de services provenant d'un Etat UE/AELE qui travaillent plus de 90 jours par année en Suisse doivent être munis d'une autorisation ; s'ils séjournent plus de 120 jours en Suisse, ils sont en outre soumis au contingent. Les contingents sont mis à disposition sur une base trimestrielle. 125 autorisations B et 750 autorisations L ont été libérées pour le deuxième trimestre de contingentement, d'avril à juin 2012. Fin juin 2012, le taux d'utilisation des autorisations de courte durée s'est élevé à 50% du total annuel, celui des autorisations de séjour de 28%. → Voir p. 10

Naturalisations : Les naturalisations connaissent des fluctuations mensuelles. Les chiffres de juin 2012 sont inférieurs à ceux du même mois de l'année précédente (-22,4%). En tête, on trouve les Italiens, suivis par les Serbes, les Kosovars, les Allemands et les Portugaises. → Voir p. 11

Taux de chômage : Le taux de chômage parmi les étrangers est généralement supérieur à celui des ressortissants suisses. Une analyse différenciée montre que les taux de chômage varient considérablement selon la nationalité. En comparaison avec le mois de juin 2011, le taux de chômage qui se situe à 2,7% a diminué légèrement (juin 2011 : 2,8%). Le taux de chômage des ressortissants étrangers en juin 2012 s'élevait à 4,9% ; dans le même mois de l'année dernière, soit en juin 2011, il était de 5,4%. → Voir p. 11

⁸ **Frontalier** : Personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse)

⁹ Les travailleurs, ainsi que les prestataires de service de certaines branches issus des pays de l'UE-2 sont toujours tenus de posséder une autorisation.

¹⁰ **OASA** = Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

2. Population résidante étrangère

Population résidante étrangère au 30 juin 2012

	Population résidante permanente étrangère		
	Jun 2011	Jun 2012	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Total	1 739 633	1 795 106	+ 3.2
UE-27+AELE	1 120 794	1 168 281	+ 4.2
UE-17	1 071 005	1 108 344	+ 3.5
UE-8	36 720	44 526	+ 21.3
UE-2	9 368	11 616	+ 23.9
Ressortissants d'Etats tiers	618 839	626 825	+ 1.3

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3. Immigration, émigration et bilan migratoire

3.1 Immigration en juin 2012

	Population résidante permanente étrangère		
	Jun 2011	Jun 2012	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Total	11 181	9 225	- 17.5
UE-27+AELE	7 988	6 723	- 15.8
UE-17	6 694	5 925	- 11.5
UE-8	926	543	- 41.4
UE-2	325	245	- 24.6
Ressortissants d'Etats tiers	3 193	2 502	- 21.6

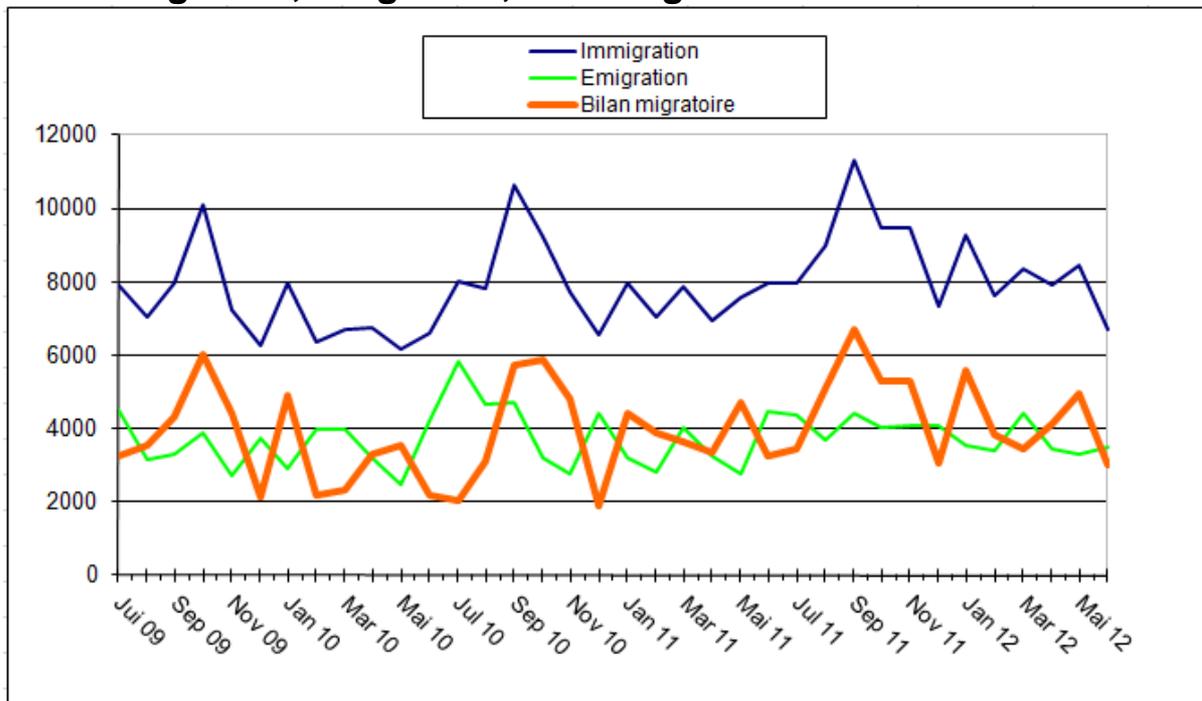
Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3.2 Emigration et bilan migratoire

	Jun 2011	Jun 2012	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Emigration¹¹			
Etrangers (total)	6 500	4 905	- 24.5
Ressortissants UE-27/AELE	4 482	3 507	- 21.8
UE-17	4 131	3 244	- 21.5
UE-8	250	190	- 24.0
UE-2	72	58	- 19.4
Ressortissants d'Etats tiers	2 018	1 398	- 30.7
Bilan migratoire			
Etrangers (total)	4 273	3 919	- 8.3
Ressortissants UE-27/AELE	3 248	2 990	- 7.9
UE-17	2 317	2 492	+ 7.6
UE-8	667	332	- 50.2
UE-2	251	171	- 31.9
Ressortissants d'Etats tiers	1 025	929	- 9.4

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE¹²



Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers, réalisation graphique P&A

¹¹ **Emigration** : Ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

¹² Rapportés à chaque fois à la population résidente permanente

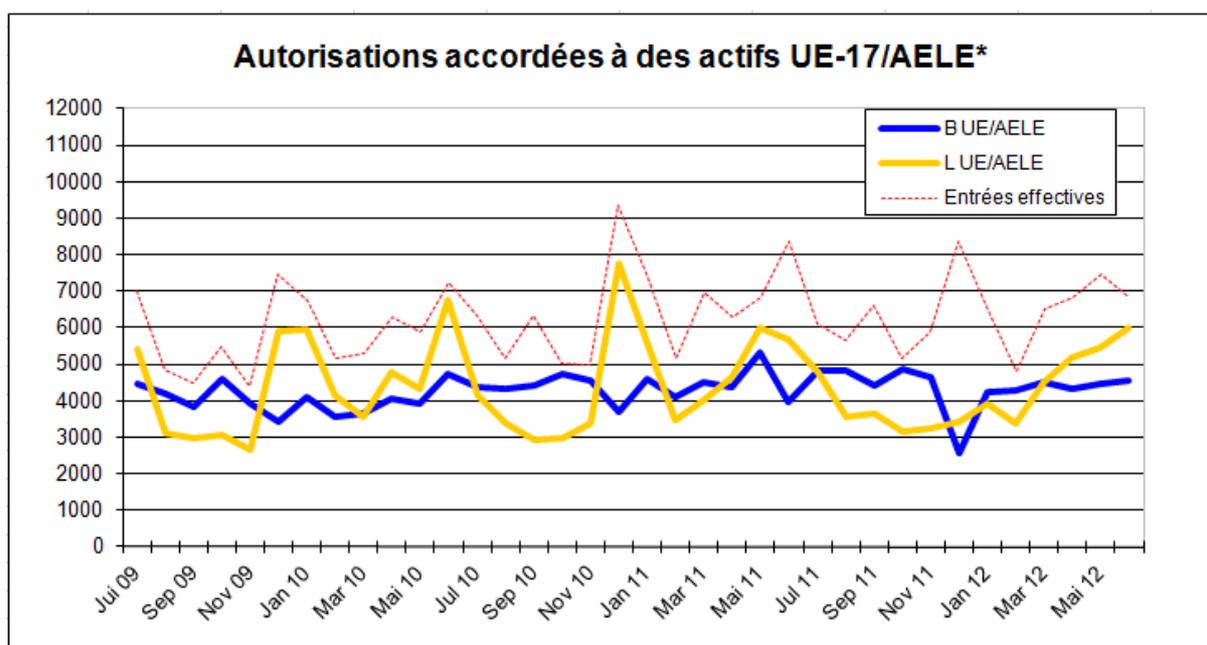
4. Autorisations octroyées / Annonces

4.1 Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Entrées effectives		
	Année précédente	2011/12	Différence en %	Année précédente	2011/12	Différence en %	Année précédente	2011/12	Différence en %
Juillet	4 396	4 812	+ 9.5	4 150	4 804	+ 15.8	6 334	6 110	- 3.5
Août	4 327	4 807	+ 11.1	3 379	3 556	+ 5.2	5 147	5 679	+ 10.3
Septembre	4 442	4 430	- 0.3	2 942	3 662	+ 24.5	6 328	6 625	+ 4.7
Octobre	4 753	4 864	+ 2.3	2 993	3 156	+ 5.4	5 038	5 146	+ 2.1
Novembre	4 559	4 648	+ 2.0	3 389	3 256	- 3.9	4 993	5 884	+ 17.8
Décembre	3 695	2 567	- 30.5	7 761	3 422	- 55.9	9 345	8 363	- 10.5
Janvier	4 615	4 224	- 8.5	5 591	3 904	- 30.2	7 370	6 465	- 12.3
Février	4 119	4 298	+ 4.3	3 455	3 367	- 2.5	5 172	4 783	- 7.5
Mars	4 509	4 512	+ 0.1	4 033	4 489	+ 11.3	6 989	6 538	- 6.5
Avril	4 361	4 315	- 1.1	4 647	5 176	+ 11.4	6 312	6 821	+ 8.1
Mai	5 306	4 448	- 16.2	5 993	5 468	- 8.8	6 820	7 459	+ 9.4
Juin	3 962	4 545	+ 14.7	5 668	6 014	+ 6.1	8 361	6 819	- 18.4
Total	53 044	52 470	- 1.1	54 001	50 274	- 6.9	78 209	76 692	- 1.9

Source : ODM, P&A



Source : Représentation graphique ODM/P&A, données statistiques P&A et Service Statistique sur les étrangers

4.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Entrées effectives		
	Année précédente	2011/12	Différence en %	Année précédente	2011/12	Différence en %	Année précédente	2011/12	Différence en %
Juillet	187	690	+ 269.9	1 505	904	- 39.9	1 538	1 064	- 30.8
Août	164	604	+ 268.3	1 230	751	- 38.9	951	910	- 4.3
Septembre	164	653	+ 298.2	955	666	- 30.3	936	957	+ 2.2
Octobre	132	587	+ 344.7	995	677	- 32.0	727	774	+ 6.5
Novembre	180	595	+ 230.6	1 063	633	- 40.5	679	826	+ 21.6
Décembre	183	227	+ 24.0	1 516	464	- 69.4	1 135	1 183	+ 4.2
Janvier	174	443	+ 154.6	1 225	541	- 55.8	721	782	+ 8.5
Février	187	507	+ 171.1	1 222	730	- 40.3	734	742	+ 1.1
Mars	214	602	+ 181.3	1 452	1 147	- 21.0	1 260	1 337	+ 6.1
Avril	195	687	+ 252.3	1 047	1 184	+ 13.1	1 080	1 514	+ 40.2
Mai	989	359	- 63.7	1 210	1 453	+ 20.1	1 677	1 561	- 6.9
Juin	671	186	- 72.3	1 158	1 513	+ 30.7	1 594	1 307	- 18.0
Total	3 440	6 140	*+ 78.5	14 578	10 663	- 26.9	13 032	12 957	- 0.6

*L'augmentation importante des autorisations de séjour B attribuées depuis le 1er mai 2011 à des travailleurs UE-8 peut être expliquée par le changement de système. Depuis le 1er mai 2012, les autorisations de séjour B sont à nouveau soumises aux nombres maximums (clause de sauvegarde).

Source : ODM, P&A

4.3 Contingents UE-2

Contingents - Période du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013

Autorisations de séjour B Contingent total 885

Autorisations de courte durée L Contingent total 7 722

1^{er} trimestre ALCP : 221

1^{er} trimestre ALCP : 1 930

1^{er} juin 2012 – 31 août 2012 (1^{er} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B			Titulaires d'une autorisation L		
	Autorisations octroyées		Solde ¹	Autorisations octroyées		Solde ²
	Mois	Cumulées ³		Mois	Cumulées ³	
Juin	106	106	115	521	521	1 409
Juillet						
Août						

¹ sur 221 autorisations octroyées jusque-là
Source SYMIC (tableau P&A)

² sur 1930 autorisations octroyées jusque-là

³ à compter du 1^{er} juin 2012

4.4 Frontaliers

	Nouvelles autorisations		Autorisations en cours ^{13*}	
	2011	2012	2011	2012**
Janvier	5 247	5 390	243 458	256 036
Février	4 990	5 122	243 458	256 036
Mars	5 563	5 633	243 458	256 036
Avril	5 055	4 990	247 277	--
Mai	4 830	4 433	247 277	--
Juin	5 050	4 145	247 277	--
Juillet	4 630		248 909	--
Août	5 601		248 909	--
Septembre	5 702		248 909	--
Octobre	5 396		251 768	--
Novembre	5 890		251 768	--
Décembre	4 352		251 768	--

Source : Autorisations nouvellement octroyées : ODM, Service Statistique sur les étrangers; Autorisations en cours : OFS, Statistique des frontaliers

* Valeurs à la fin du trimestre

** Données en partie non encore disponibles

4.5 Procédure d'annonce¹⁴

Jours de travail	Juin 11	Juin 12	Différence	
			en valeur absolue	en %
Total général	624 633	769 482	144 849	23.2
Travailleurs	444 554	546 015	101 461	22.8
Indépendants	54 152	78 620	24 468	45.2
Travailleurs détachés	125 927	144 847	18 920	15.0
Personnes tenues de s'annoncer				
Total général	41 413	51 870	10 457	25.3
Travailleurs	22 616	28 682	6 066	26.8
Indépendants	4 066	5 546	1 480	36.4
Travailleurs détachés	14 731	17 642	2 911	19.8
Annonces par secteurs économiques				
Total général	41 413	51 870	10 457	25.3
Agriculture	2 744	4 009	1 265	46.1
Industrie et métiers	16 663	20 339	3 676	22.1
Services	22 006	27 522	5 516	25.1

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers.

¹³ **Autorisations en cours** : autorisations frontalières en cours de validité dont les titulaires travaillent effectivement en Suisse comme frontaliers. Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus.

¹⁴ Les travailleurs détachés en Suisse par une entreprise ou une société ayant son siège dans un Etat membre de l'UE/AELE n'ont **plus besoin d'autorisation** pour effectuer un séjour de courte durée jusqu'à 90 jours ouvrables. Cependant, ils doivent être annoncés en ligne. Cette procédure est valable s'ils fournissent en Suisse des prestations de services pendant moins de 90 jours ouvrables ou si l'activité lucrative auprès d'un employeur suisse dure moins de trois mois (valable uniquement pour les personnes en provenance de l'UE-25/AELE).

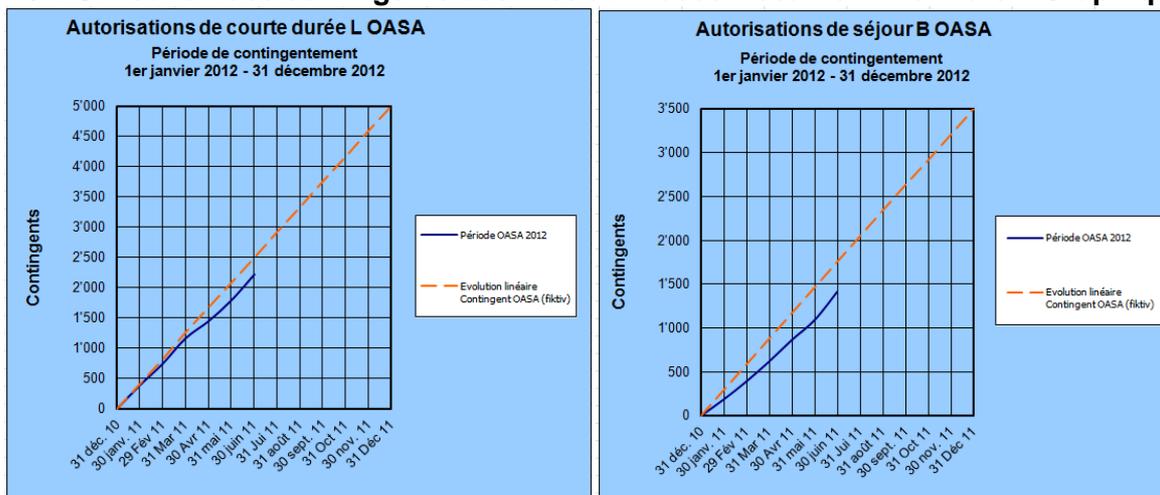
4.6 Autorisations selon la LEtr¹⁵ / l'OASA¹⁶

4.6.1 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'un Etat tiers (actifs)

	Titulaires autorisation L OASA		Titulaires autorisation B OASA	
	Utilisation au cours de la période OASA 2012, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent	Utilisation au cours de la période OASA 2012, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent
31 déc. 11	0	0	0	0
31 jan. 12	392	417	186	292
29 fév. 12	750	834	391	584
31 mar. 12	1 172	1 251	618	876
30 avr. 12	1 455	1 668	864	1 168
31 mai 12	1 802	2 085	1 090	1 460
30 juin 12	2 228	2 502	1 414	1 752
31 juil. 12		2 919		2 044
31 août 12		3 336		2 336
30 sep. 12		3 753		2 628
31 oct. 12		4 170		2 920
30 nov. 12		4 587		3 212
31 déc. 12		5 000		3 500

Source : SYMIC (tableau A&E)

4.6.2 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'Etat tiers – Graphiques



¹⁵ Loi fédérale sur les étrangers

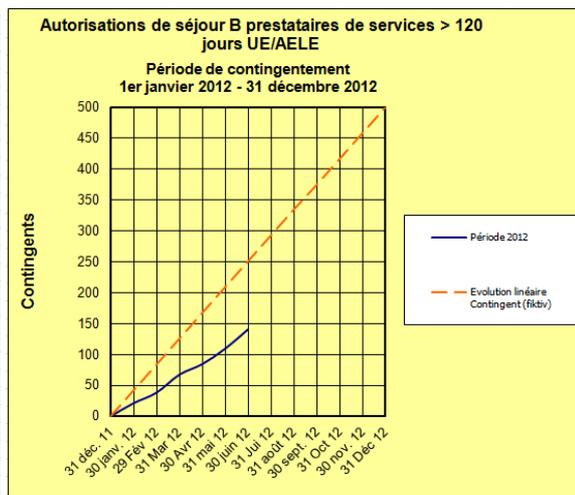
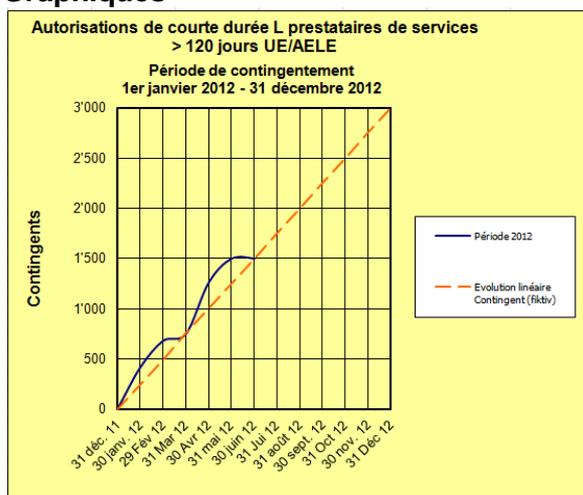
¹⁶ Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

4.6.3 Prestataires de services UE/AELE travaillant plus de 120 jours par année

	Titulaires autorisation L		Titulaires autorisation B	
	Utilisation au cours de la période 2012, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent	Utilisation au cours de la période 2012, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent
31 déc. 11	0	0	0	0
31 jan. 12	417	250	21	42
29 fév. 12	682	500	38	84
31 mar. 12	750	750	67	125
30 avr. 12	1 263	1 000	84	167
31 mai 12	1 500	1 250	109	209
30 juin 12	1 500	1 500	140	250
31 juil. 12		1 750		292
31 août 12		2 000		334
30 sep. 12		2 250		375
31 oct. 12		2 500		417
30 nov. 12		2 750		459
31 déc. 12		3 000		500

Source : SYMIC (tableau A&E)

4.6.4 Utilisation des contingents destinés aux prestataires de services UE/AELE – Graphiques



5. Naturalisations

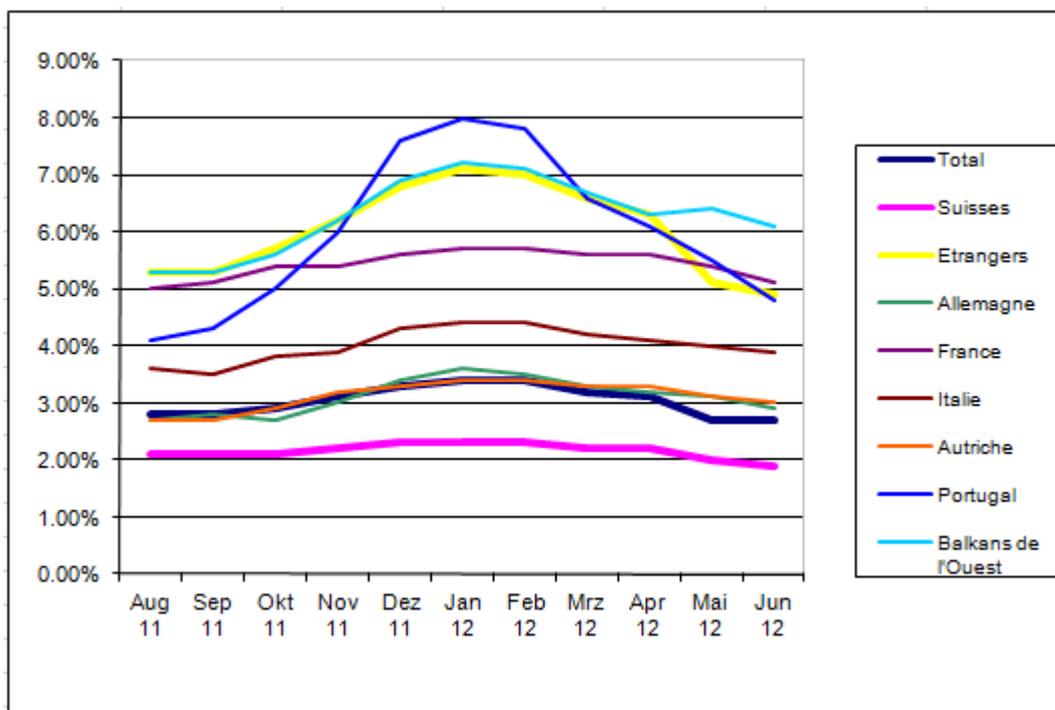
Acquisition de la nationalité suisse

	Jun 2011	Jun 2012	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Naturalisations	4 183	3 248	- 22.4
ordinaires	2 902	2 586	- 10.9
facilitées et réintégrations	1 281	662	- 48.3
Principaux Etats de provenance			
Italie	520	406	- 21.9
Serbie	550	319	- 42.0
Kosovo	298	257	- 13.8
Allemagne	446	253	- 43.2
Portugal	189	223	+ 17.9

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

6. Taux de chômage

Taux de chômage	Jun 2011	Jun 2012
Total	2.8%	2.7%
Etrangers	5.4%	4.9%



Source : Seco, représentation graphique ODM/P&A.